

## // BROCHURE TARIFAIRE TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 (TARIFS TTC)

### Vous avez une question ?

#### Si vous n'êtes pas encore client EasyBourse

Vous pouvez contacter  
notre service commercial du lundi au vendredi de 9h à 20h.  
(hors jours fériés)

**0 800 802 200**

Service & appel  
gratuits

#### Vous êtes déjà client

Votre service client EasyBourse se tient à  
votre disposition de 8h à 20h du lundi au vendredi

**01 456 19 000**

Appel non surtaxé, coût des communications  
selon le tarif des opérateurs de télécommunications en vigueur

## DROITS DE GARDE

easyDÉCOUVERTE

easyPREMIUM  
easySTART

easyEXPERT

easyINTENSE

**Droits de garde  
+ frais de tenue de compte**

**0€**

## FRAIS D'INACTIVITÉ

LABEL D'EXCELLENCE 2024\*

LABEL D'EXCELLENCE 2024\*

easyDÉCOUVERTE

easyPREMIUM

easyEXPERT

easyINTENSE

**Frais d'inactivité mensuels** Nombre d'ordres requis par mois

**1** ordre

**15** ordres

Si le nombre d'ordres requis est atteint

**0€**

Si le nombre d'ordres requis n'est pas atteint

**3,50€**

**5€**

**6,50€**

**5€**  
par ordre non exécuté  
70€ maximum

easySTART

**0€**

**Frais d'inactivité mensuels**

L'ensemble de nos offres requiert un minimum d'ordres exécutés sur une période d'un mois civil (ordres d'achat ou de vente sur tout produit d'investissement ou marché) pour éviter la perception de frais d'inactivité. Si le nombre d'ordre minimal n'est pas atteint, une facturation est appliquée : facturation forfaitaire mensuelle de 3,50€ pour la formule easyDécouverte, 5€ pour easyPremium, 6,50€ pour easyExpert et facturation de 5€ par ordre non exécuté en dessous du seuil de 15 ordres pour easyIntense.

\*décerné par Profidéo – catégorie banque comptes-titres – labellisé depuis 2014

## FRAIS DE COURTAGE EURONEXT PARIS BRUXELLES AMSTERDAM (1)

Frais applicables pour tout achat ou vente de titres, trackers, produits de bourse (warrants, turbos, certificats) sur internet (2)

easyDÉCOUVERTE	easyPREMIUM / easySTART	easyEXPERT	easyINTENSE
<p><b>2€<sup>(3)</sup></b> par ordre jusqu'à 800 € 3,80 € entre 800 € et 1 500 € puis 0,45 % au-delà</p>	<p><b>9€<sup>(3)</sup></b> par ordre jusqu'à 5 000 € 12 € entre 5 000 € et 10 000 € puis 0,20% au-delà</p>	<p><b>10€<sup>(3)</sup></b> par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,10 % plafonné à 25 € jusqu'à 100 000 € Au-delà de 100 000 € : 0,10% du montant de l'ordre</p>	

## EXEMPLE DE CALCUL DES FRAIS DE COURTAGE EN LIGNE SUR EURONEXT PARIS BRUXELLES AMSTERDAM

Les frais de courtage se composent d'un tarif forfaitaire jusqu'à un seuil défini, puis d'un tarif proportionnel au-delà.

Si vous avez opté pour la formule easyExpert et que vous souhaitez passer un ordre de **12 000 €**

0 € ————— 5 000 € ————— 10 000 € ————— 12 000 €

easyEXPERT	<b>9€</b>	<b>12€</b>	<b>0,20%</b>
------------	-----------	------------	--------------

Vous payez l'exécution de votre ordre **12 €** pour la deuxième tranche qui va jusqu'à **10 000 €**...

... puis, pour les **2 000 €** restants, vous payez :  
**0,20% x 2 000 € = 4€**

**SOIT UN TOTAL DE 12 € + 4 € = 16 € POUR UN ORDRE DE 12 000 €**

easyDécouverte ne donne pas accès à EURONEXT GROWTH et EURONEXT ACCESS

## FRAIS DE COURTAGE AUTRES PLACES BOURSIÈRES (1)

easyPREMIUM / easySTART

easyEXPERT

easyINTENSE



Marchés US actions  
(Nyse Nasdaq)

Sur internet

**5€** par ordre jusqu'à 2 500 € puis 0,12 % au-delà

**EXEMPLE** : Si vous passez un ordre à **1 000 €** les frais de courtage sont de **5 €**

Si vous passez un ordre de **10 000 €**, les frais de courtage sont de **5 € + (7500 € x 0,12%) = 14 €**

Pour plus d'informations, consulter les fiches valeurs disponibles sur le site [www.easybourse.com](http://www.easybourse.com)

(1) Des taxes sur les transactions et les marchés peuvent s'ajouter aux frais de courtage et seront à la charge du client.

(2) Pour les ordres effectués par téléphone, une commission téléphonique complémentaire de 11€ sera appliquée dès lors que l'ordre est exécuté.

(3) Pour les PEA et PEA-PME application d'un plafond de : 0,5% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée en ligne et 1,2% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par téléphone. Ce plafond ne s'applique pas aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou qu'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

 Francfort Xetra-Actions	Sur internet	<b>15€</b> par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,12 % au-delà
 Autres marchés européens actions <sup>(3)</sup> (Londres, Madrid, Lisbonne, Zurich, Milan, Francfort hors Xetra) Autres places européennes, nous consulter	Par téléphone <sup>(4)</sup>	<b>35€</b> par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,35 % au-delà
Autres places <sup>(3)</sup> (nous consulter)	Par téléphone <sup>(4)</sup>	Vente uniquement <b>55€</b> par ordre jusqu'à 10 000 € puis 0,55 % au-delà

Sur easyDécouverte : ordres de vente uniquement, par téléphone au tarif en vigueur, sans application de la commission téléphonique.

## NOUVEAU

easySTART\*

### Réservée aux 18-30 ans

Accessible dès 50 euros, 0€ de frais d'inactivité, 1 ordre gratuit par mois la 1ère année sur Euronext Paris Bruxelles Amsterdam et les marchés US actions (Nyse Nasdaq)<sup>(5)</sup>

\* La formule easyStart s'appuie sur la tarification de la formule easyPremium et s'adresse exclusivement aux clients âgés de 18 à 30 ans inclus. Au 1er janvier de l'année des 31 ans, le compte bénéficiant de la formule EasyStart bascule automatiquement en formule EasyPremium.

## SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ

Type de garantie	Couverture	Levier
Espèces ou OPC monétaires	20%	5
Obligations Zone EEE* et OPC obligataires	25%	4
Actions zone € et EEE* et OPC actions et diversifiés	40%	2,5

\* Espace Economique Européen

Ces taux de couverture ne constituent que des minima obligatoires, EasyBourse ayant la faculté d'exiger, à sa discrétion, des taux supérieurs à tout moment.

### FRAIS SRD

easyPREMIUM / easySTART

easyEXPERT

easyINTENSE

#### Commission de Règlement Différé

0,022 % par jour sur solde net des positions par compte et moins values compensées, valeur par valeur

#### Commission de prorogation

**0,34 %** (minimum 11 €)

### FRAIS OPC

#### Sur internet (par opération)

	SÉLECTION EASYBOURSE	FONDS GAMME
Droits d'entrée	<b>0 à 1 %</b>	Selon le fonds
Droits de sortie	<b>0 %</b>	Selon le fonds
Commission de négociation (frais/ordre)	Pas de frais	
Frais de gestion	Selon l'émetteur (voir prospectus)	
<b>AUTRES FONDS HORS GAMME</b>		
Rachat uniquement par téléphone		
Droits de sortie	Selon le fonds et prospectus	
Commission de négociation (frais/ordre)	Pas de frais	
Frais de gestion	Selon l'émetteur (voir prospectus)	

### RÉTROCESSIONS <sup>(6)</sup>

Une rétrocession, déjà incluse dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion pourra être versée au distributeur dans le cadre de la commercialisation des OPC.

(3) Pour les PEA et PEA-PME application d'un plafond de : 0,5% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée en ligne et 1,2% du montant de l'opération lorsque celle-ci est effectuée par téléphone. Ce plafond ne s'applique pas aux opérations relatives aux titres admis aux négociations sur une plateforme de négociation d'un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union européenne ou qu'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

(4) Sans application de la commission téléphonique.

(5) Offre valable sur le premier ordre exécuté dans le mois calendaire.

(6) EasyBourse, en sa qualité de distributeur, peut recevoir des rétrocessions récurrentes de frais de gestion, sous forme de commissions sur encours, de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation d'OPC. Les conditions de rétrocessions convenues entre EasyBourse et les sociétés de gestion peuvent évoluer, le détail des commissions (dernier taux en vigueur, modalités de calcul et de versement) peut être obtenu, à tout moment, sur simple demande adressée à EasyBourse.

## LES SERVICES BOURSIERS

Streaming : flux des cours Euronext en continu	Gratuit
Outil d'analyse fondamentale Equity Trade Analysis	
Avec In Financials	Gratuit
Alertes par e-mail	Gratuit
Alertes par notification sur applications mobile	Gratuit
Alertes par SMS	
10 alertes gratuites/mois pour easyExpert et easyIntense	0,75 €/SMS
Outil d'analyse ProRealTime	15 €/mois

## LES AUTRES FRAIS DE GESTION

### Gestion de votre compte

Ouverture et/ou clôture de compte-titres ordinaire, PEA et PEA PME	Gratuit
Délivrance de RIB, (en ligne)	Gratuit
Relevés, avis d'opération, avis d'OST, en ligne	Gratuit
Relevés, avis d'opération, avis d'OST, par courrier (sur demande)	1 €/document
Imprimé Fiscal Unique (IFU), en ligne	Gratuit
Imprimé Fiscal Unique (IFU), par courrier (sur demande)	2 €/document
Duplicata de relevé	6 €
Changement de formule EasyBourse après ouverture du compte	Gratuit 1 fois/an Au-delà 80 €

### Autres opérations

Traitement de courrier non distribué	1 €/pli non distribué
Réédition du mot de passe de connexion	SMS/Gratuite Courrier/6 €
Attestations diverses	12 €
Recherche et duplicata à la demande du client de document archivé	20 €/document ou opération
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant de la saisie limité à 65 €
Frais par saisie attribution, saisie conservatoire	10% du montant de la saisie limité à 65 €
Frais pour saisie droits d'associés et valeurs mobilières	100 €
Frais d'envoi en recommandé	10 €
Restitution d'enregistrement téléphonique	Nous consulter
Dossier successoral (par compte en fonction de sa valeur à la date du décès)	
Jusqu'à 1 000 € :	Gratuit
De 1 000,01 € à 10 000 € :	150 €
De 10 000,01 € à 25 000 € :	200 €
Au-delà :	300 €

[Frais réduits en cas de réinvestissement sur l'offre Bourse ou EasyVie (nous consulter)]

Taux de change appliqué à EasyBourse par l'intermédiaire financier :

Taux de change J+1 (fixing de 16h - J étant le jour de négociation) + 0.12%

**Pour tout autre incident de fonctionnement, nous consulter.**

### Opérations titres et espèces

Versement sur compte EasyBourse	Gratuit
Virement immédiat entre le CCP et un compte EasyBourse	Gratuit
Virement interne de compte à compte	Gratuit
Virement sortant par internet	Gratuit
Virement (autre canal) vers une autre banque en France	3,20 €
Mise en place de prélèvements automatiques Montant minimum par valeur : 50 € / mois	Gratuit
Ordres non exécutés ou annulés	Gratuit
Mise en place d'investissements programmés	Gratuit
Souscription, attribution de titres, échange, encaissements de coupons remboursement d'obligations	Gratuit
Mise au nominatif administré	18 €
Mise au nominatif pur (PEA et PEA PME exclus)	18 €
Opérations Sur Titres (hors titres non cotés) (OST)	En ligne/Gratuit Par téléphone ou courrier/5 €
Service de vote électronique aux Assemblées Générales (Votaccess *)	Gratuit
Assemblées Générales : demande d'attestation et de vote hors service électronique	6€
Inscription, cession, OST et dividendes de titres non cotés	1,2 % du montant de l'opération frais plafonnés à 50€/ opération
Commission pour opérations par téléphone	11 €
Pour les PEA et PEA PME application d'un plafond de 1,2% du montant de l'opération, commission incluse, lorsque celle-ci est effectuée par téléphone	
Donation de titres	120 €
Récupération de la retenue à la source ou du prélèvement sur titres étrangers (hors frais dépositaires facturés en plus)	15 €/ligne

### Opérations de transfert vers un autre établissement

Transfert de titres ou OPC français	15 €/ligne
Transfert de titres ou OPC étrangers	15 €/ligne
Transfert de titres non cotés	50 €/ligne
Transfert PEA ou PEA PME	Frais de transfert par ligne plafonné à 150 €

### Irrégularités et incidents

Frais forfaitaires perçus sur prélèvement impayé et chèque rejeté	15 €
Frais forfaitaires perçus sur virement rejeté	15 €
Frais de traitement et de recouvrement pour compte débiteur (hors transmission au contentieux)	27 €
Frais d'intervention pour insuffisance de couverture	27 €
Frais de relance avec envoi de recommandé pour compte débiteur et irrégularité documentation fiscale	10 €
Frais de mise en demeure avec recommandé	10 €
Transmission au contentieux	90 €
Frais de dépôt des avoirs inactifs ou prescrits	30 €

# TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

## I. Dépôt

Vous souhaitez déposer une réclamation ?

Plusieurs moyens s'offrent à vous selon votre situation. Pour un traitement optimisé de votre réclamation, nous vous invitons à utiliser les canaux électroniques.

Si votre réclamation est en lien avec le fonctionnement de votre compte-titres, PEA ou PEA-PME ou celui des marchés financiers, vous pouvez déposer une réclamation :

**PAR MAIL ADRESSÉ À :** [service.client@easybourse.com](mailto:service.client@easybourse.com)

**PAR FORMULAIRE EN LIGNE :** [Accès au formulaire](#)

**PAR TÉLÉPHONE :** 01 456 19000 **choix 1**  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
(appel non surtaxé)

Si votre réclamation est en lien avec l'Assurance Vie et/ou votre contrat EasyVie, vous pouvez déposer une réclamation :

**PAR MAIL ADRESSÉ À :** [service.easyvie@easybourse.com](mailto:service.easyvie@easybourse.com)

**PAR FORMULAIRE EN LIGNE :** [Accès au formulaire](#)

**PAR TÉLÉPHONE :** 01 456 19000 **choix 2**  
Du lundi au vendredi de 8h à 20h  
(appel non surtaxé)

Vous avez également la possibilité de transmettre votre réclamation par courrier à l'adresse suivante :

**EASYBOURSE, TSA 20537, 75281 PARIS CEDEX 06**

EasyBourse s'engage à répondre aux réclamations dans les meilleurs délais et, conformément à la réglementation, sur un retour au plus tard avant l'expiration d'un délai de deux mois.

## II. Recours

Notre réponse ne vous apporte pas satisfaction ?

En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours auprès d'EasyBourse, par les mêmes canaux. EasyBourse s'engage à faire examiner votre recours par la ligne managériale.

## III. Médiation

Le désaccord persiste ?

En cas de désaccord sur la réponse apportée après un second examen de la réclamation, vous pouvez saisir gratuitement :

### LE MÉDIATEUR DE LA BANQUE POSTALE :

- [Site internet](#) du Médiateur du Groupe La Poste
- Adresse postale : Monsieur le Médiateur de La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, Case Postale G 009, 75275 PARIS CEDEX 06
- Le dépôt en ligne d'une demande de médiation est à privilégier. La demande de médiation devra être accompagnée d'une copie de la réclamation initiale écrite.
- Le Médiateur de La Banque Postale exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible via le lien suivant :



Ou, pour les litiges relatifs à vos services d'investissements :

### LE MÉDIATEUR DE L'AMF :

- [Site internet](#) du Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers
- Adresse postale : Le Médiateur de l'Autorité des marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02

Ou, pour les litiges relatifs à l'Assurance Vie :

### LE MÉDIATEUR DE L'ASSURANCE, INTERVENANT EXTÉRIEUR AGISSANT EN TOUTE INDÉPENDANCE :

- [Site internet](#) du Médiateur de l'Assurance
- Adresse postale : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris CEDEX 09

En application de l'article L. 612-2 du Code de la consommation, dès lors que vous avez saisi l'un des Médiateurs, vous ne pouvez plus en saisir un autre. En cas de souscription en ligne d'un produit ou service, le Client peut également recourir à la [plateforme européenne de Règlement en Ligne des Litiges](#) (RLL)